

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES



SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS

HUILE ESSENTIELLE D'IMMORTELLE DE CORSE



VERS UNE IGP

P5 À 8

Photo Michel Dubost

1,75€



ÉCONOMIE
BASTIA,
UN COMMERCE DE PROXIMITÉ
EN PLEINE MUTATION
 P14

KAMPÀ P2 • OPINIONS P4
 DETTI È FATTI P16 • AGENDA P17
 CARNETS DE BORD P18
 ANNONCES LÉGALES P9



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

VOILÀ LE MONDE D'APRÈS



À PARTIR DE 2026,
LA CORSE
SERA UNE ÎLE!



LIBERTÉ
ÉGALITÉ
STUMAGHÉ

PAYEZ
PONDEZ
OBÉISSEZ

FILIÈRE DES PLANTES AROMATIQUES
ET À PARFUM
VERS UNE IGP

«**HUILE ESSENTIELLE
D'IMMORTELLE DE CORSE**»



OPINIONS

ÉCONOMIE **BASTIA, COMMERCE DE PROXIMITÉ EN PLEINE MUTATION**

DETTI È FATTI

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P14

P16

P17

P18

P9

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE**DIRECTION RÉDACTION**

Membre du SPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
pa@aurelli.com

Administrateur - Directeur délégué :

Jérôme Fabro-Aurelli : 06 75 12 93 47
jfa@aurelli.com

Chef d'édition

Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction

Eric Patris : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat

Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92
al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97
icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 25 000€
114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLD.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Sucità smizata

«**A** francisata troppu hè durata!» Sti parolli ricacciati da a canzona *L'armata di l'ombra* di Canta u Populu Corsu vali più cà mai è à parechji nivelli. L'aviami dighjà scritta pocu fà, ma a ripetimu: a nostra sucità corsa s'assumiglia di più in più à quilla di u cuntinenti francesi è sparti oramai sughjetti belli cumuni. Par via di fatti di delinquenza, d'agressioni è di certi svianzi cumunitarii, pari chì a strema diritta ùn avissi mai avutu u ventu cusì in poppa nant'à a nostra tarra. Certi gruppi identitarii pigliani di più in più spaziu inde l'ambiu mediaticu tradiziunali è nant'à i reti suciali, induva ancu una mansa d'anonimi piatti o micca da «pseudos» si cappiani cù una vera retorica razzista bella francese. Pà rassirinà à certi altri, si dici sempri ch'elli sò i più minuritarii è i più brutali chì mughjani sempri u più forti, mentri chì u fattu maghjuriariu è i spiriti più sireni si tacini. Oramai, iss'ultimi ùn volini più stà zitti. A prova si n'hè cù un'adunita ùn hè tantu in Bastia di militanti associativi, culturali, pulitichi è citadini contr'à a leghji immigrazioni è a cullata di a strema diritta. Una parolla chì si voli fà senta pà purtā un discorsu tutt'à fattu sfarenti è impatrunisciasì di u spaziu publicu di pettu à altri ideì chì custituiscini una minaccia pà u campà insemi. A rifarenza à l'accolta di sabbatu scorsu urganizata in Bastia, in u quartiere di Paese Novu, cù in prima ligna l'associu Palatinu hè chjara. Di sta svianza ideologica, si n'hè ancu parlatu duranti l'assemblea ghjinirali di u partitu Femu a Corsica da Gilles Simeoni. U presidenti di l'Esecutivu hà dittu: «*S'è babbu era statu in Paese Novu, li saria vinutu u vomitu*». Parolli forti pà fà fronti à quilli chì, sicondu ellu, s'upponini à i valori di «*demucrazia, di libertà, di tullarenza è di fraternità*», senza nigà «*i prublemi di droga è d'islamismu radicali*» chì asistini in Corsica. Pensa infini chì, in parti, «*l'autunumia pudaria cambià l'affari*». È cusì sia... In issu mentri, ci n'hè chì dormini fora è chì ùn magnani mancu appena à a so fami. Prumetti a staghjoni 2024 di a seria «*Corsica non avrā mai bene*». ■ **Santu CASANOVA**

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

Avis à la population, on réarme! Tout! Enfin presque. Le pouvoir d'achat des Français n'est apparemment pas concerné par les grandes manœuvres annoncées ces derniers jours par les membres du nouveau gouvernement ou le Président de la République. Sur ce point, il faudra se satisfaire des prévisions de Bruno Le Maire selon qui les prix devraient baisser. Enfin, peut-être, on l'espère, enfin bref, on verra bien. En revanche, il est question de «réarmer l'école», de «réarmer la France», de faire du «réarmement civique» (mais sans pour autant s'astreindre à éviter de distribuer des maroquins à des personnes mises en examen, n'exagérons pas, non plus) et lors de son allocution télévisée du 16 janvier 2024, Emmanuel Macron, évoquant non pas la baisse de la natalité mais «l'infertilité», ce «mal du siècle» qui touche la France, annonçait un plan de «réarmement démographique». Rien que ça. Evidemment, sur l'air de «Tirez les premiers, messieurs les Anglais», certains ont eu beau jeu de dire que le couple Macron serait bien en peine de donner l'exemple en la matière. C'est certes un coup bas, mais le fait est que face à un tel discours, qui ne prend en compte ni un contexte économique et social peu propice à éveiller des désirs de parentalité (en 2020, selon une enquête Ifop, 30 % des femmes en âge de procréer ne voulaient pas avoir d'enfant) ni le fait que pollution et pesticides ont contribué à une hausse de l'infertilité, on peut être tenté de faire flèche de tout bois et de ne pas viser les jambes. Le terme a choqué, bien au delà de la sphère féministe. La fédération nationale des Centres d'information sur les droits des femmes et des familles a fait part de son inquiétude, partagée par nombre d'internautes, d'autant que le terme employé par le président français aurait été emprunté à Viktor Orban. D'autres ont observé que ça fait tout drôle de célébrer l'anniversaire de la loi Veil au lendemain d'un discours qui semble sorti du roman dystopique *La servante écarlate*. Beaucoup, toutefois, ont pris le parti d'en rire. Ce qui tendrait à indiquer que côté patience, les Français sont plutôt bien armés. ■

Elisabeth MILLELIRI

- 
Clément Viktorovitch @clemovitch · 14 janv.

« Le mot "réarmement" nous donne à entendre ce que le gouvernement se refuse à dire : une politique fondée sur l'autorité et le conservatisme. »
- 
Kay @KarineMDonelle · 21h

"Réarmer l'école", "réarmement démographique"... Ce vocabulaire militaire appliqué à des domaines qui devraient en rester éloignés me fait flipper.
- 
Amélie Oudéa-Castéra @AOC1978 · 13 min

Le Président @EmmanuelMacron et le Premier ministre @GabrielAttal m'ont confié un continuum de responsabilités aux synergies nombreuses avec, en son cœur, une ambition : le réarmement civique de notre jeunesse.
- 
L'Homme Qui Rit - Epicycle @LHommeQuiRit · 7h

La lutte contre le célibat est le nouveau volet du réarmement démographique. Les célibataires devront désormais s'inscrire à France Mariage. Les récalcitrants ayant refusé trois offres raisonnables se verront mariés d'office.
- 
Salomé Saqué @salomesaque · 7h

En réponse à @salomesaque
Ça avait pourtant bien commencé : aider les personnes qui souhaitent avoir des enfants, bien sûr, mais parler de natalité en utilisant le terme "réarmement" fait écho à un imaginaire autoritaire, conservateur, plus proche de "la servante écarlate" que celui d'une société libre.
- 
Alexandra Dumitresco @DumitrescoA · 2h

La collision entre cette date anniversaire de la loi #Veil qui a permis aux #femmes de ne plus subir la procréation, avec l'annonce d'un « réarmement démographique » par @EmmanuelMacron, valant injonction de procréer pour le bien de la Nation, c'est vertigineux.
#MyBodyMyChoice
- 
Le coin des LGBT+ @lecoindeslgbt · 11h

Le "réarmement démographique" est à l'origine un plan de Viktor Orban en Hongrie. Dans tous les pays où l'extrême-droite dirige, l'injonction à faire des enfants coûte que coûte conduit à attaquer les droits des femmes et des LGBT+...
- 
Nils Wilcke @paul_denton · 22h

Macron souhaite l'instauration d'un grand plan de lutte contre l'infertilité, avec pour objectif le "réarmement démographique" du pays. Passons sur le fait qu'il n'a pas eu de gamin, le président n'a pas un mot sur l'impact de la pollution industrielle sur l'infertilité...
- 
Be Yourself @Fab_D · 19h

En exclu, le logo du service public qui va ringardiser les applis de rencontre en vous assistant à chaque instant jusqu'à la naissance des enfants, avant de passer la main aux services CAF et enfance
Une appli, un numer'ovaire pour des conseils 24/24 #francefertilité #réarmement

HUMEUR

Un'affaire di jogging

C'est une constante dans l'histoire humaine et qu'importent le siècle ou le continent où nous nous trouvons. La manière dont nous nous vêtions a toujours fait l'objet de débats, de polémiques voire de scandales. L'histoire de la mode, c'est les femmes en pantalon, des jupes qui remontent un petit peu trop au-dessus des genoux, les pantalons en cuir portés par les hommes des années 70, le bikini, les crop tops, la robe en viande de Lady Gaga ou encore celle peinte sur Bella Hadid ou les dernières créations innommables et importables de Balenciaga. Le vêtement est le marqueur de nos époques, de nos changements de générations, mais aussi de nos évolutions sociales et de nos mœurs. Et si l'habit ne fait certes pas le moine, il fait le politique. Voile, abayas, uniformes à l'école ont fait l'actualité et accaparé le débat public de l'autre côté de la Méditerranée. Chez nous, c'est un vêtement ô combien simple et commun qui a fait jaser. Neutre, intergénérationnel, unisexe, fait de deux pièces de coton ou de polyester, plus ou moins bien coupé selon les marques, plus ou moins fluo selon qu'on a bon ou mauvais goût. Je veux parler du jogging qui serait pour certains le symbole d'une certaine désagrégation de la société insulaire. Il apporterait avec lui un nouvel état d'esprit et un nouveau mode de vie plus passif chez les citadins. Rassurez-vous, le port du jogging en dehors des villes n'est pas concerné par ce débat et ces arguments. On ne va pas s'en cacher, déshabiller du regard les passants et parfois les rhabiller pour l'hiver est un sport national sur l'île. Alors répondons par la macagna à ce qu'on espère tous être une macagna : on va être d'accord sur un point, le jogging ça change la vie ; facile à enfiler, ça s'accorde à peu près avec tout, en hiver ça protège du froid et du vent, ça peut faire office de pyjama et ça cache facilement nos panze tout en nous donnant une allure de sportif sans qu'on ait à fréquenter la salle de sport. Mais c'est aussi pratique pour courir pendant les manifs ou encore dénoncer les escroqueries viticoles à Aleria. Aussi n'est-il peut-être pas urgent de créer un office de la Fashion Police ? ■ **Christophe GIUDICELLI**

FILIÈRE DES PLANTES AROMATIQUES ET À PARFUM

VERS UNE IGP « HUILE ESSENTIELLE D'IMMORTELLE DE CORSE »



Photo Michel Dubost

C'est désormais acté, l'Association des producteurs d'huiles essentielles de Corse (Aprohec) portera un dossier pour l'obtention d'une IGP « huile essentielle d'immortelle de Corse ».

Elle permettra de faire reconnaître les spécificités biochimiques de leur produit, de protéger et valoriser celui-ci en donnant de la visibilité à son origine et sa composition.

Elle devrait aussi lever des ambiguïtés et remettre de l'ordre dans un marché assez opaque.

Au bénéfice des producteurs comme des consommateurs.



Photo Patou Fiori

Photo Michel Dubost

Dans l'Antiquité, l'immortelle était associée à Apollon, dieu des arts, de la musique, de la beauté, mais aussi des guérisons et des purifications. En Corse, où elle porte selon les micro-régions les noms de calaticcia, calarella, morza ou muredda, on utilisait autrefois, au moment de la tumbera, des bouquets d'immortelle pour brûler les soies des cochons et favoriser le décollage de la peau; on lui prêtait aussi la capacité de tenir les mouches à l'écart des aliments et, en périodes d'épidémies, notamment celle de la grippe espagnole de 1918-1919, on l'utilisait en fumigations pour assainir l'air. On rapporte aussi la confection de cataplasmes ou de baumes à base d'immortelle destinés à prévenir l'infection des plaies et favoriser leur cicatrisation.

Plus tard, le développement de l'aromathérapie devait confirmer que l'huile essentielle d'immortelle a des propriétés cicatrisantes, anti-hématomes, anti-inflammatoires et aide à lutter contre le vieillissement cutané. Mais en réalité, il serait beaucoup plus juste de dire que certaines huiles essentielles d'immortelle présentent un profil biochimique qui leur confère ces propriétés. En effet, le genre *Helichrysum*, de la famille des Astéracées, comprend près de 600 espèces, dont les plus couramment distillées proviennent essentiellement du pourtour méditerranéen, de Madagascar et d'Afrique du Sud. L'espèce la plus réputée est l'*Helichrysum italicum subsp. Italicum*, décrite pour la première fois en 1830 en Italie par le botaniste écossais George Don. Elle n'est pas strictement endémique à la Corse puisqu'elle est aussi présente à l'état spontané dans plusieurs régions et îles de Méditerranée. Mais c'est en Corse qu'elle est la plus densément présente, comme le montre la cartographie établie par Global biodiversity information facility (GBIF), le système mondial d'informations sur la biodiversité. Toutefois, et le consommateur n'en est pas suffisamment informé, la plante ne fait pas tout. Le territoire sur lequel elle se développe,

avec notamment ses caractéristiques climatiques et géologiques joue un rôle déterminant sur la composition chimique de l'huile qui sera obtenue après distillation. Ce que l'on appelle le chémotype (lire par ailleurs) d'une huile essentielle est donc intimement lié au lieu où la plante s'est développée et a été cueillie, et a donc une très forte incidence sur les propriétés de l'huile obtenue. «*Dans notre cas la plante Helichrysum italicum subsp. italicum [appelée Hélichryse italienne en général, dans notre cas en Corse «immortelle»] produit une huile dont la composition chimique est d'un certain type en Corse, et d'un autre dans les Balkans: on distingue ainsi le «chémo-type» corse et le «chémo-type balkanique», deux types de composition chimique pour la même plante bien définis, bien différents, associés chacun à des propriétés différentes. L'huile essentielle d'immortelle de Corse est réputée pour son taux élevé de certaines molécules [acétate de néryle et italidiones] qui lui confèrent de propriétés particulières reconnues: anti-hématomes, anti-oedèmes, mais aussi anti-rides*» explique Michel Dubost, producteur d'huiles essentielles à Rogliano et président de l'Association des producteurs d'huiles essentielles de Corse (Aprohec).

Le problème des produits qui ont bonne réputation, c'est que s'ils ne font pas l'objet d'une protection ou d'une certification, des producteurs concurrents ou des revendeurs peuvent tirer profit de cette renommée un peu comme bon leur semble, avec des allégations très ambiguës voire des usurpations constatées, en mettant en avant une origine corse qui peut être partielle voire totalement fictive. On peut ainsi trouver de l'huile essentielle produite avec des plants certes obtenus à partir de graines prélevées en Corse mais qui ont été cultivés hors de l'île, dans des conditions et un milieu totalement différents et qui n'offriront donc pas le chémotype tant prisé. Ou des mélanges d'huiles de diverses provenances mais où seule la Corse sera



Le chémotype, appelé aussi parfois chimiotype ou chimio-var désigne, pour une même espèce (ici, l'*Helichrysum italicum* subsp. *italicum*), les groupes d'individus qui diffèrent par la présence ou l'absence d'une ou plusieurs substances chimiques. Une même espèce végétale peut ainsi produire différents chémotypes en raison de divers facteurs: ensoleillement, climat, composition du sol, altitude... Aussi, pour une même plante, deux chémotypes peuvent présenter des activités différentes mais aussi des toxicités très variables. Établi au moyen de la chromatographie, le chémotype constitue donc une sorte de carte d'identité qui permet de distinguer les différentes huiles essentielles extraites de la même espèce de plante. Si une huile essentielle de qualité doit provenir de plantes botaniquement certifiées, identifiées, il est extrêmement important de connaître son chémotype, sous peine de s'exposer à des déconvenues voire à des effets opposés à ceux recherchés. La notion de chémotype a été officialisée dans l'Union européenne en 2006 avec l'adoption du règlement Registration, evaluation, authorization and restriction of chemicals (REACH) soit Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. ■

On est donc dans une situation paradoxale: un produit réputé, vanté, aux propriétés reconnues, mais dont les ventes, qui seraient pourtant censées décoller, régressent, au profit de produits n'offrant pas les mêmes caractéristiques et propriétés.

mentionnée. Ou encore des cosmétiques qui mettent essentiellement en œuvre de l'huile essentielle d'immortelle des Balkans et une part bien moindre d'huile essentielle d'immortelle de Corse, mais dont toute la stratégie marketing sera fondée sur cette dernière. On a même pu voir passer un produit qui serait élaboré à partir de plants d'«*hélichrysum corsica*», ce qui constituerait un bel exploit dans la mesure où cette espèce botanique est totalement inconnue au bataillon. Au reste, alors même que l'huile essentielle de Corse bénéficie toujours d'une excellente cote d'amour, que l'intérêt pour ses propriétés (tant de la part du secteur cosmétique que des professionnels de santé) ne faiblit pas, bien au contraire, les producteurs de Corse n'ont pu qu'en faire le constat: «l'âge d'or» qu'ont pu connaître les plus anciens d'entre eux (la production d'huile essentielle d'immortelle de Corse a commencé au début des années 1970) est révolu. Alors que la production corse n'a cessé de progresser en termes de nombre de producteurs, d'hectares mis en culture, et de tonnage produit, depuis une dizaine d'années, la profession insulaire rencontre des difficultés d'écoulement qui se sont traduites à la fois par un effondrement des prix de vente en gros pour les producteurs déjà installés sur le marché et une quasi-fermeture du marché de gros pour les producteurs nouvellement installés. Et si la production corse pouvait autrefois se vendre en gros et en quantité jusqu'à 2000 €/kg, et même davantage, elle fait aujourd'hui face à une concurrence de provenance multiple (Balkans, Provence, Maroc principalement) pratiquant des prix de vente largement inférieurs à 1000 €/kg. Sans pour autant d'ailleurs qu'en bout de chaîne, cette baisse se répercute systématiquement sur ce que le consommateur va déboursier. «Pour s'adapter à cette nouvelle situation tous les producteurs corses ont misé sur la qualité, sur le bio, développé la vente au détail mais cela n'a pas empêché le développement de stocks invendus d'une année sur l'autre, ce qui était

impensable il y a seulement une dizaine d'années» souligne Michel Dubost. On est donc dans une situation paradoxale: un produit réputé, vanté, aux propriétés reconnues, mais dont les ventes, qui seraient pourtant censées décoller, régressent, au profit de produits n'offrant pas les mêmes caractéristiques et propriétés. Ce qui est dommageable pour les producteurs corses mais aussi pour les consommateurs, confrontés à une triple opacité: sur l'origine du produit, sur sa composition et sur les prix.

Face à cette situation, plusieurs producteurs corses se sont regroupés, d'abord en collectif informel dès mars 2022 puis ont constitué l'Aprohec (APROHEC), en adoptant des statuts lui permettant d'assumer à terme le rôle d'Organisme de défense d'une Indication géographique protégée (IGP) «huile essentielle d'immortelle de Corse» afin d'obtenir une visibilité de l'origine de leur production suffisamment claire et distinctive pour le consommateur et ainsi assainir le marché. Dès le départ les producteurs de l'association ont constitué autour d'eux un partenariat composé de plusieurs institutions qui leur ont apporté les avis, conseils et coopérations nécessaires à la bonne conduite de leur démarche: Office du développement agricole et rural de Corse (Odarc), Interbio-Corse, Université de Corse, ainsi que le site Inao de Corse.

«Une IGP est un «*signe d'identification de la qualité et de l'origine*» (SIQO), au même titre qu'une AOP. Elle protège une «*dénomination*» [un produit] associée à une origine, dès qu'un lien peut-être démontré entre ce produit et son origine géographique; dans le cas d'une IGP ce lien est un lien de «*réputation*»: le produit d'une origine donné est connu pour des spécificités, des particularités, des «*qualités*» qui le distinguent de produits «*similaires*». L'IGP que nous demandons garantira à l'utilisateur l'origine de l'huile essentielle d'immortelle comme étant «*de Corse*», et par là-même aussi

Si, au départ, la production d'huile essentielle d'immortelle de Corse reposait uniquement sur la cueillette en milieu sauvage, en 2017 la production était estimée à 1,8 t, dont 0,5 t provenant encore de la cueillette sauvage. La mise en culture a donc pris le pas. Elle repose sur l'utilisation de plants produits en Corse, à partir de graines prélevées en Corse et, comme pour la cueillette sauvage, qui est encadrée par un arrêté préfectoral, et une Charte de cueillette des plantes à parfums aromatiques et médicinales de Corse, la récolte est exclusivement effectuée manuellement. Ces cultures concernent des terrains souvent peu accessibles, à l'intérieur, en montagne, contribuant à maintenir une activité dans les zones rurales fragiles, à préserver la ressource sauvage mais aussi à favoriser la biodiversité, l'immortelle étant attractive pour de nombreux insectes, dont certains sont menacés comme le papillon *Pyronia cecilia* (inscrit sur la liste rouge européenne des espèces menacées) ou l'araignée *Argiope lobata* qui figure sur liste rouge des araignées de France. La filière corse compte 68 producteurs d'immortelle, tous certifiés en Agriculture biologique et donc de ce fait déjà rompus au respect de cahiers des charges ou aux contrôles et auto-contrôles de leur production ■.



«*Sur le plan technique, faire fonctionner un alambic au solaire est tout à fait réalisable.*»

la «*qualité*» associée à cette origine [le chémotype, et les propriétés qui en découlent]» dit le président de l'Aprohec. L'obtention de l'IGP permettra par ailleurs «*de mieux régler la référence à l'origine de l'huile essentielle utilisée dans les cosmétiques: ainsi une crème de soin pourra indiquer «à base d'huile essentielle d'immortelle de Corse» à condition de ne pas utiliser une huile essentielle d'une autre origine.*» À ce jour, il n'existe que trois huiles essentielles bénéficiant d'un SIQO au niveau européen; deux appellations d'origine protégée [AOP] pour l'huile essentielle de lavande de Haute-Provence et l'huile essentielle de bergamote de Reggio Calabria et une IGP pour le Bulgarsko rozovo maslo, huile essentielle de rose de Bulgarie, obtenue par distillation de *Rosa damascena* ou Rose de Damas. La démarche de l'Aprohec en vue de l'obtention d'une IGP vient d'être officialisée, à l'issue de l'assemblée générale de l'association qui s'est tenue le 16 janvier 2024. Le chemin sera long. Il faut en effet compter en moyenne deux ans pour que le dossier soit instruit au plan national et que le cahier des charges soit homologué, après quoi il sera transmis à la Commission européenne où la procédure devrait encore prendre un an. Il faudra donc être patients. Mais les membres de l'Aprohec ont prévu de mettre à profit cette attente pour lancer des actions prioritaires et développer de nouveaux outils. Trois grands axes se sont dégagés, lors de l'assemblée générale. D'abord, améliorer encore la capacité de production, d'un point de vue qualitatif comme quantitatif. Puis «*améliorer la capacité de vente, individuelle comme collective, avec la création d'une structure commune pour la mise en marché de nos produits, l'idée a en tout cas été lancée et elle devrait aboutir.*» Et enfin, la promotion de l'huile essentielle d'immortelle de Corse mais aussi, par

effet d'entraînement, d'autres huiles essentielles produites en Corse, «*que ce soit par des actions à court terme, avec une communication pour la sensibilisation du grand public, que par un travail à plus long terme mené avec des scientifiques et des spécialistes du monde de la santé, pour mieux exprimer les propriétés de notre huile essentielle d'immortelle et, le cas échéant, engager des études supplémentaires.*» Car la cosmétique n'est pas le seul terrain d'application de l'huile essentielle d'immortelle de Corse, qui peut trouver par exemple sa place dans un protocole de soins post-opératoires en association avec des traitements conventionnels.

L'association entend aussi travailler autour de l'adaptation au changement climatique et de la transition écologique. «*À terme, en passant à l'utilisation d'énergies renouvelables pour la distillation. Sur le plan technique, faire fonctionner un alambic au solaire est tout à fait réalisable, la difficulté tient davantage aux installations nécessaires et à leur coût, mais il faut s'y intéresser. Et il y a aussi tout ce qui a trait aux économies d'énergie, dans ce domaine nous avons la chance d'avoir un adhérent qui travaille dans le conseil auprès des distillateurs.*»

La plupart des producteurs de Corse récoltent et distillent d'autres plantes qui par la suite pourraient faire l'objet d'une demande d'IGP: «*à moyen terme, la question reviendra certainement pour des huiles essentielles de plantes emblématiques de la Corse dont la qualité est reconnue comme étant étroitement liée à leur origine comme le romarin de Corse à verbénone, ou le myrte vert de Corse par exemple.*» Pour l'heure, la priorité est d'améliorer la situation de la filière et, s'agissant d'un produit phare, de lever les ambiguïtés dommageables à la profession comme aux consommateurs. ■ Elisabeth MILLELIRI



CREATION SOCIETE

N° 01

VDP Participations

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social :

29, avenue Président Paul Doumer
20220 L'Île-Rousse

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à L'Île-Rousse du 20/11/2023, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Dénomination : VDP Participations

Siège : 29, avenue Président Paul Doumer, 20220 L'Île-Rousse

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros

Objet : La location de biens immobiliers, la location et l'hébergement de type hôtellerie et para hôtellerie, chambre et tables d'hôtes, gîtes.

Président : DYNES dont le siège est situé Avenue Président Paul Doumer, 20220 L'ÎLE-ROUSSE, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 515 112 696.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 02

CASA NINA

Société Civile au capital de 1000 euros

Siège social :

Immeuble San Francesco - Bât 4
Avenue Santa Maria - 20260 Calvi

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CALVI du 9 janvier 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : CASA NINA

Siège social : Immeuble San Francesco, Bât 4, Avenue Santa Maria, 20260 Calvi

Objet social : L'acquisition, la gestion, la propriété de tous biens immobiliers.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Paul Antoine GONDOIN demeurant Route de Pietramaggiore, Camping la Clé des Champs, 20260 Calvi et Monsieur Jean Félix GONDOIN demeurant Chemin de la Serra, Lieu-dit Grappi, 20260 Calvi. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 03

JZ INVEST

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Résidence L'Avenue

App 403 - Etc 4 - Ent C

Route Nationale 193 - 20290 Borgo

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BORGU du 08 janvier 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : JZ INVEST

Siège : Résidence L'Avenue - App 403 - Etc 4 - Ent C - Route Nationale 193 - 20290 Borgo

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 1000 euros

Objet : La prise de participation, la détention et la gestion de titres, d'actions ou de parts sociales, dans toutes sociétés constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, ainsi que toutes prestations de conseil et assistance de nature administrative, commerciale, comptable, humaine, technique ou autre fournies à ces mêmes sociétés

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : ANDREANI IMMO

Siège social : Rce Les Cimes, bât 6, Rte de Cardo, Monte Renosu, 20200 Bastia

Objet social : La Société a pour objet :

* L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

* Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur ANDREANI ROBIN né à BASTIA le 3 mars 1999 et Madame Alix ANDREANI née à BASTIA le 23 janvier 1998.

Clauses relatives aux cessions de parts : - Agrément requis dans tous les cas ; - Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 04

ETF PORTO-VECCHIO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Espace Saint-Antoine

Quartier Poretta, 20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 9 janvier 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : ETF PORTO-VECCHIO

Siège : Espace Saint-Antoine, Quartier Poretta, 20137 Porto-Vecchio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 2000 euros

Objet : Travaux forestiers et plus particulièrement, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- travaux d'exploitation du bois,
- transports des bois effectués par la société qui fait tout ou partie des travaux forestiers,
- travaux de reboisement et de sylviculture. .../...

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur CIABRINI Alexis Antoine Richard, demeurant route de Sotta, Taglio Rosso, 20137 Porto-Vecchio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 05



ANDREANI IMMO

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social : Immeuble Les Cimes

Bât 6, Rte de Cardo, Monte Renosu

20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FURIANI du 15/01/2024 il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : ANDREANI IMMO

Siège social : Rce Les Cimes, bât 6, Rte de Cardo, Monte Renosu, 20200 Bastia

Objet social : La Société a pour objet :

* L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

* Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur ANDREANI ROBIN né à BASTIA le 3 mars 1999 et Madame Alix ANDREANI née à BASTIA le 23 janvier 1998.

Clauses relatives aux cessions de parts : - Agrément requis dans tous les cas ; - Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/12/2023, il a été constitué une SAS dénommée Coaching Azurite

Capital : 700€ **Siège social :** 2, Lotissement le Clos d'Afa, 20167 AFA

Objet : Formation continue d'adultes, notamment dans les domaines du management, de la gestion du stress, de la qualité de vie au travail et des ressources humaines. Apport d'affaires dans tout domaine non réglementé. Création de contenus dans lesdits domaines

Président : Fosse Sandra, 2, Lotissement le Clos d'Afa, 20167 AFA

Durée : 99 ans. **Immatriculation des actions :** cession aux tiers soumise à agrément. **Admission aux assemblées et droit de vote :** chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

N° 07

LA NINA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 Euros

Siège social : Lieu-dit Capo di Figo

20169 Bonifacio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 Décembre 2023, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : LA NINA

Capital Social : 1000 euros

Siège Social : Lieu-dit Capo di Figo - 20169 Bonifacio

Début d'activité : 01 janvier 2024

Forme : SAS

Durée : 99 ans

Objet : Vente de bijoux, pochettes, et accessoires.

Présidente : Madame SPANO Océane-Orkia. Née le 02.12.1995 à Porto-Vecchio, demeurant : Lieu-dit Capo di Figo - 20169 Bonifacio

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Président.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à GROSSETO-PRUGNA en date du 9 novembre 2023, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : BOX,

SIEGE SOCIAL : Les Candilelli, 20166 Grosseto-Prugna

OBJET : La location d'espaces d'entreposage et de stockage non frigorifiques aux particuliers et aux professionnels.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 100 euros

PRÉSIDENT : Monsieur Paul, Dominique BOZZI, demeurant Lotissement I Candilelli, 20166 Grosseto-Prugna

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Président ou le représentant légal.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Barbaggio du 01/01/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : MENDIAK CHARPENTE

Siège social : Molinaccio, 20253 Barbaggio

Objet social : Menuiseries, pergola, terrasse, aménagement bois, maison bois, charpente, couverture, cabane, tiny house.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : M. Charles-Edouard, Philippe, Fabien BOULIER, demeurant Molinaccio, 20253 Barbaggio.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à Saint-Florent, du 09 janvier 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

SIEGE ET OBJET DE LA SOCIETE :
CASA BIANCA SAINT-FLORENT Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle au capital de 500 €, dont le siège social est au 11, rue de l'Ancienne Perception ayant pour objet : La location de Maisons d'appartements vides ou meublés, la location de locaux industriels ou commerciaux pour une durée de 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de Bastia. **GERANCE :** Il a été nommé comme gérant Monsieur **BENVENUTI Pascal** demeurant au 54, rue Principale, Villa **BENVENUTI**, 20217 Saint-Florent pour une durée non limitée.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION GERANT

N° 11

C2C CORSE

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 1.880.000 euros
 Siège social : Maison près de l'Aqueduc
 20167 Mezzavia
 RCS Ajaccio 403 881 352

Aux termes d'une délibération en date du 1er janvier 2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de Cogérante : Madame Valérie, Anne, Paulette PIRES épouse TREVISAN, expert-comptable, demeurant 20, Marine de Solaro, 20240 SOLARO, pour une durée illimitée à compter du 1er janvier 2024.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 12

GLOBAL SERVICE

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 1000 euros
 Siège social : 7, Route de Ville
 Résidence le Colomba, 20200 Bastia
 RCS Bastia 534 994 462

Aux termes d'une décision en date du 2 octobre 2023, la gérance de la société à responsabilité limitée GLOBAL SERVICE a décidé de transférer le siège social du 17, RUE CESAR CAMPINCHI, 20200 BASTIA au 7, Route de Ville, Résidence le Colomba, 20200 Bastia, à compter du ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, la gérance.

N° 13

LA BOULLEGUES

SCI au capital de 30489,8 €
 Siège social : 21, rue Clément Bel
 06220 Vallauris
 423 724 475 RCS de Antibes

Par AGE du 31/05/2023, il a été décidé de transférer le siège social au Résidence Santa Maria - 20221 Santa-Maria-Poggio, à compter du 31/05/2023. **Gérance :** Pascal LAPLANCHE, Résidence Santa-Maria - 20221 SANTA-MARIA-POGGIO. **Radiation** au RCS de ANTIBES et **immatriculation** au RCS de BASTIA.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 14

MGUP SANTE

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 1.000,00 euros
 Siège social : Immeuble Espace
 Poretta, Route de Bastia
 20137 Porto-Vecchio
 881 843 031 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 27 décembre 2023, la collectivité des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1.000,00 euros.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions est libre.

Monsieur Jean-Pierre, Charles, Roger MARCELLESI et Madame Maryse, Mi-reille VERO épouse GAZANO, cogérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par une Présidente : Madame Maryse, Mi-reille VERO épouse GAZANO, demeurant Chemin de Cartarana, 20169 Bonifacio. Et par un Directeur Général : Monsieur Jean-Pierre, Charles, Roger MARCELLESI, demeurant Lieu-dit U Murtone, Route Porrappo, 20137 Porto-Vecchio.

Pour avis, Le Président.

N° 15

Dénomination : SCEA SANTA MARIA

Forme : Société Civile
 d'Exploitation Agricole
 Capital : 1000 euros
 Siège : Chez Marie-Paule Cesari
 Lieu-dit Foce - 20248 Macinaggio
 RCS Bastia - 838 818 888

MODIFICATION DES STATUTS

Par assemblée générale extraordinaire au siège social le 30 décembre 2023, Les associés, MM. Jean-Christophe Albertini et Michel Dubost associés exploitants, Mmes Marie-Paule Cesari, Pascale Albertini, associées non exploitantes, ont décidé des modifications suivantes suite à la cessation d'activité de M. Michel Dubost :

- Modification du capital social (50 parts) : M. Jean-Christophe Albertini (48 parts), Mmes Marie-Paule Cesari, Pascale Albertini (1 part chacune).
- Nomination du gérant : M. Jean-Christophe Albertini.
- Nomination de mandataire : Michel Dubost [bénévole, non associé].

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

AIR CORSICA

Société Anonyme d'Economie Mixte
 à Directoire et Conseil de Surveillance
 Au capital de 15.015.520€
Ramené à 14.985.620€
 Siège social : Aéroport Napoléon
 Bonaparte - 20186 Ajaccio Cedex 2
 RCS : B 349 638 395

NOMINATION

DU PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE
 Aux termes de sa délibération du 14 décembre 2023, le Conseil de surveillance a nommé pour la durée restant à courir : Monsieur Pierre MURACCIOLE, Président du Directoire, en remplacement de Monsieur Luc BERENI, révoqué de son poste de Président ainsi que de son poste de membre du Directoire. Le Directoire passe donc de trois (3) à deux (2) membres à compter de cette date.

REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL

1) Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 décembre 2023, il a été décidé de réduire le capital social de vingt-neuf mille neuf cents (29.900) euros pour le porter à quatorze millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille six cent vingt (14.985.620) euros par annulation de cent quinze (115) actions d'une valeur nominale de deux cent soixante (260) euros, auto-détenues par la Société. Cette annulation ne sera effective que sous la condition de l'absence d'opposition des créanciers sociaux dans les vingt (20) jours du dépôt du présent procès-verbal auprès du Greffe du Tribunal de Commerce, ou en cas d'oppositions, une fois celles-ci définitivement réglées.

La réalisation définitive de la réduction de capital sera constatée par le Président du Directoire.

2) Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Article 6 : Formation du capital
 A la fin de l'article, le paragraphe suivant est ajouté :

« - Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 décembre 2023, il a été procédé à une diminution de capital d'une somme en numéraire de vingt-neuf mille neuf cents euros (29.900) par annulation de 115 actions d'une valeur nominale de 260€ chacune. »

Article 7 : Capital social
 L'article est modifié comme suit :

« Le capital, fixé à la somme de QUATORZE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-CINQ MILLE SIX CENT VINGT EUROS (14.985.620€), est divisé en CINQUANTE SEPT MILLE SIX CENT TRENTE SEPT actions (57 637) au nominal de DEUX CENT SOIXANTE EUROS (260€) chacune, intégralement libérées. »

Le reste de l'article est inchangé. Le dépôt légal des deux formalités sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, LE DIRECTOIRE.

N° 17

AGOSTA PLAGE

Société à Responsabilité Limitée
 Au capital de 610.000,00 €
 Siège social : Hôtel Agosta Plage
 Molini, 20166 Albitreccia
 440 388 528 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 1er mai 2023, l'associée unique a décidé :
 - De modifier son objet social, afin que celui-ci devienne le suivant : « La location nue et meublée ».

Pour avis, La Gérance.

MULTI-SERVICES CARGESE

Société à Responsabilité
 Limitée à Associé Unique
 Au capital de 1.500,00 euros
 Siège social : Hameau de Lozzi
 Route de Piana, 20130 Cargèse
 508 825 197 RCS Ajaccio

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 30 décembre 2023, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 30 décembre 2023, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, sa durée, son objet social et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le siège social de la société est transféré au : Lieu-dit Margia, 20111 CALCATOGGIO.

Le capital social reste fixé à la somme de 1.500,00 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. **Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Nicolas MENSA.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : **PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :** Monsieur Nicolas MENSA, demeurant Lieu-dit Margia, 20111 Calcatoggio.

Pour avis, La Gérance.

N° 19

MI-K-DO

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 92.116,00 euros
 Siège social :
 Pôle d'Activités de Porticcio
 Lieu-dit Veta, 20166 Grosseto-Prugna
 981 998 925 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 18 décembre 2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Christian, Edmond, Alix, Noel BOUCHE, de ses fonctions de Président à compter de ce jour, et a nommé en remplacement : Madame Christelle, Stéphanie, Béatrice BOUCHE, demeurant 10, Résidence Mulinu d'Orzu, Route de Pietrosella, 20166 Pietrosella.

Pour avis, La Présidence.

N° 20

B-MAT

SARL au capital de 1000 euros
 Siège social : ZA Baléone Centre
 RN 194 - 20167 Sarrola-Carcopino
 904 786 688 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2021, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de « Conseils en organisation administratif et technique notamment dans le bâtiment » et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts,

Pour avis, La Gérance.

BAR PMU DE LA CITE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 50 euros
Siège social : Place Claude Papi
Lupino - 20600 Bastia
R.C.S : Bastia 878 324 920

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2024, il a été pris acte de la démission du Président de la Société Monsieur Philippe BONIFACI demeurant au bâtiment D de la Résidence SCANDOLA, Agliani à BASTIA (20600). Il a été remplacé par Monsieur Michel BONIFACI né le 9 mars 1976 à Bastia (Haute-Corse), demeurant au bâtiment B de la Résidence Green Avenue, chemin du Macchione à BASTIA (20600).
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 22

MERVELA

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 77.700,00 €
Siège social : Chez Renée Francillon
Résidence Erbajolo - Bât A
20600 Bastia
794 869 446 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

L'associé unique a décidé aux termes d'une délibération en date du 31 décembre 2023 la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2023 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur :
- Monsieur Christian Gautier, demeurant à Chez Renée Francillon, 20600 BASTIA a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à Chez Renée Francillon, Résidence Erbajolo, Bâtiment A, 20600 Bastia.

- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 23

SARL « GECKOS LOISIRS »

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 €
Siège social : 31, Avenue Napoléon III
20110 Propriano
RCS : Ajaccio 819 727 199

Par décision de l'Assemblée générale du 31/12/2022, il a été décidé de la dissolution de la société à compter du 31/12/2022, de nommer en qualité de Liquidatrice Madame MOCCHI épouse FERNET Jeanne, Elisa demeurant Quartier des Cannes - 20113 OLMETO, et de fixer le siège de liquidation sis 31 Avenue Napoléon III - 20110 PROPRIANO où seront également notifiés actes et documents. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.
Modification au RCS d'Ajaccio.

VAREON**Expert-Comptable à Ajaccio****U PICCHIU**

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 5000 euros
Siège social :

Zone Industrielle de Panchetta
20167 Sarrola-Carcopino
Siège de liquidation :
Zone Industrielle de Panchetta
20167 Sarrola-Carcopino
RCS Ajaccio 503 367 153

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Brigitte WARNKE épouse FIRROLONI, demeurant Lieu-dit Les Milleli - 20090 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Zone Industrielle de Panchetta, 20167 SARROLA-CARCOPINO.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 25

VAREON**Expert-Comptable à Ajaccio****U PICCHIU**

Société par Actions Simplifiée
En liquidation
Au capital de 5000 euros
Siège social :

Zone Industrielle de Panchetta
20167 Sarrola-Carcopino
Siège de liquidation :
Zone industrielle de Panchetta
20167 Sarrola-Carcopino
RCS Ajaccio 503 367 153

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31/12/2023 au siège social a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Brigitte WARNKE épouse FIRROLONI, demeurant Lieu-dit Les Milleli, 20090 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.**AJACCIO ETANCHEITE**

Société par Actions Simplifiée
En liquidation

Au capital de 999,00 euros
Siège social : Lieu-dit Sila
20138 Coti-Chiavari

Siège de liquidation : Lieu-dit Sila
20138 Coti-Chiavari
899 757 926 RCS Ajaccio

L'A.G.O. réunie le 30/09/2023 au Lieu-dit Sila, 20138 COTI-CHIAVARI a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Christian DESOLE, demeurant Lieu-dit Sila, 20138 COTI-CHIAVARI, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 27

Resina Corsa

Société par Actions Simplifiée
En liquidation au capital de 1000 euros
Siège social : Petit Capo di Feno
Plage de Sevani, Lot 76
20000 Ajaccio
Siège de liquidation :
Petit Capo di Feno, Plage de Sevani
Lot 76, 20000 Ajaccio
852234061 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 29 décembre 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Monsieur Jean Marie D'AMORE, demeurant Ajaccio 20000, Petit Capo di Feno, Plage de Sevani, Lotissement 76, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé : Petit Capo di Feno, Plage de Sevani, Lotissement 76, 20000 Ajaccio. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 28

SCCV SAILFISH

SCCV au capital de 900
Siège social : Casa Nova
Rte des Cannes - 20166 Pietrosella
912 399 862 RCS d'Ajaccio

L'AGO du 28/12/2023 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, INVEST IMMO PROVASI LORIS, au capital de 200.000, ayant son siège social 2, rue du Buisson aux Fraises, 91300 Massy, RCS pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour. Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio. Radiation au RCS d'Ajaccio.

OLYMPE

Société par Actions Simplifiée
En liquidation

Au capital de 7500 euros
Siège social : Route de Benciugnu
Trinité - Porto-Vecchio

20137 Porto-Vecchio
Siège de liquidation :
Route de Benciugnu - Trinité
20137 Porto-Vecchio
451 254 718 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 14/12/2023 au siège social, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Pierre ANDREANI, demeurant Route de Benciugnu, Trinité, 20137 PORTO-VECCHIO, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 30

ELIHAN

Société par Actions Simplifiée
En liquidation au capital de 500 euros
Siège social : Che des Crêtes
Résidence Plein Soleil, Les Horizons 1
20000 Ajaccio
Siège de liquidation : Che des Crêtes
Résidence Plein Soleil, Les Horizons 1
20000 Ajaccio-900212952 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 26/10/2023 au CHE DES CRETES, RESIDENCE PLEIN SOLEIL, LES HORIZONS 1, 20000 AJACCIO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Elisa CULIE, demeurant Résidence Plein Soleil, Les Horizons 1, Chemin des Crêtes, 20000 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 31

MERVELA

Société Par Actions Simplifiée
Au capital de 77.700,00 €
Siège social : Chez Renée Francillon
Résidence Erbajolo - Bât A
20600 Bastia
794 869 446 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- L'associé unique par une décision en date du 3 janvier 2024, après avoir entendu le rapport de Christian Gauthier, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 32



COMMUNE DE PENTA DI CASINCA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Collectivité passant le Marché :
COMMUNE DE PENTA DI CASINCA
Mairie de Folelli
20213 Penta-Di-Casinca
Téléphone : 04 95 36 96 27
Courriel : contact@pentadicasinca.fr
Profil acheteur : www.klekoon.com

Personne responsable du Marché : Monsieur le Maire de la commune de Penta-Di-Casinca.

2. Objet du Marché :

Mission de Maîtrise d'œuvre complète relative à l'opération du réaménagement complet du complexe sportif de Folelli.

Les caractéristiques principales sont décrites dans le cahier des clauses particulières (CCP).

3. Procédure de passation du Marché :

Procédure adaptée en application de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique et du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique.

4. Date limite de réception des offres : le 19 février 2024 à 11H00.

5. Délai de validité des offres : 120 jours.

6. Modalités d'obtention du dossier :

Les dossiers de consultation pourront être téléchargés sur le site du profil acheteur du Maître d'Ouvrage indiqué au paragraphe 1 ci-dessus.

7. Justifications obligatoires à produire quant aux qualités et capacités des candidats :

Le dossier de candidature, entièrement rédigés en langue française, comprendra obligatoirement, y compris pour chacun des cotraitants ou sous-traitants éventuels, les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus par le Décret n°2018-1075 du 3 Décembre 2018 portant partie réglementaire de la commande publique :

* Lettre de candidature (DC 1 ou forme libre).

* Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier (DC2 ou forme libre) :

a) Qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales ;

b) Justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux Articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail.

* Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC2 ou forme libre).

* Les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (DC2 ou forme libre) :

* déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années ;

* déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les missions de Maîtrise d'œuvre réalisées au cours des trois derniers exercices ;

* liste des principales références de missions équivalentes achevées dans le domaine de l'eau potable (réseaux et réservoirs) réalisées au cours des trois dernières années, indiquant notamment l'objet des travaux, le montant, la date et le destinataire, chacune des références, pour être prise en compte, devra faire l'objet de la fourniture d'un certificat de capacité ;

* éventuels certificats de qualification professionnelle apportant la preuve que le candidat a compétence à réaliser la prestation ;

* liste détaillée du personnel spécialisé dans le domaine des infrastructures en eau potable.

8. Critères de choix et de classement des offres :

Pour le choix de l'offre la mieux disante, les critères suivants, affectés du coefficient d'importance entre parenthèses, seront retenus :

1/ Valeur technique de l'offre (50%).

2/ Prix (40%).

3/ Délai d'exécution (10%).

La visite est une condition préalable obligatoire à la remise d'une offre, l'attestation fournie au dossier de consultation sera signée à l'issue de cette visite par la responsable des marchés publics.

La visite s'organisera sur site sur rendez-vous.

Il suffira de prendre rendez-vous auprès de la mairie de Penta Di Casinca à partir des coordonnées suivantes : marchespublics@pentadicasinca.fr

Hôtel de Ville de Folelli

20213 Penta di Casinca

Tel. 04 95 36 96 27

Email : marchespublics@pentadicasinca.fr

Les offres remises par les candidats qui n'ont pas effectué la visite obligatoire seront jugées irrégulières.

9. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de Monsieur le Maire de la commune de Penta-Di-Casinca à l'adresse indiquée au paragraphe 1 ci-dessus.

10. Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia.

Villa Montepiano - 20407 BASTIA CEDEX

Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 88 55.

Voies de recours : Voir les Articles L.551-1 et suivants du code de justice administrative.

11. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion : 19 janvier 2024.

Le Maire, Yannick CASTELLI.

N° 33



Coopérative Forestière " A Silva "

7, Av. X. Luciani - 20250 Corte

Tél : 06 18 58 06 54

CONVOCAZIONE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

L'Assemblée Générale Ordinaire de la coopérative se réunira le mardi 30 janvier 2024 à 10 heures en ses bureaux de Corté afin de délibérer sur les ordres du jour suivants.

1. Approbation du PV de l'AGO du 9 septembre 2022.

2. Approbation du Rapport du Conseil d'administration aux associés pour l'exercice clos le 31/12/2022 et présentation des perspectives et actions d'avenir.

3. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2022, présentant un résultat bénéficiaire de 42.359,64 euros.

4. Proposition par le Conseil d'Administration de ne pas reverser de part du résultat aux associés coopérateurs.

5. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice clos au 31/12/2022.

6. Affectation du résultat pour 10% en réserve légale, soit 4235,96 euros, et le solde en réserve libre d'affectation.

7. Constatation de la variation du capital au cours de l'exercice : le capital s'élève à 16124 euros à la clôture, il a augmenté de 216 euros par la souscription de 621 parts sociales et remboursement de 359 parts à 8 adhérents n'ayant pas reconduit leurs adhésions arrivées au terme de leur engagement.

8. Décision de ne pas allouer d'enveloppe d'indemnité compensatrice du temps passé aux administrateurs et fixation d'une allocation pour la formation des administrateurs d'un montant de 5000 euros.

9. Renouvellement statutaire d'administrateurs dont le mandat vient à échéance à la fin de cette assemblée : Le Conseil propose de ne pas procéder à des renouvellements, aucun mandat n'arrivant à échéance.

10. L'Assemblée donne tous pouvoirs au Président qui pourra déléguer pour accomplir les formalités de dépôt, publicité et enregistrement.

Les associés ont la faculté de prendre connaissance des comptes annuels et des différents rapports, conformément à l'art 35 des statuts, sur rendez-vous au bureau de Corte à partir du 15ème jour précédant la date d'assemblée.

La Présidente du Conseil,
Marie de Peretti della Rocca.

DERNIERES MINUTES

N° 34

CESSION FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 14 décembre 2023 à Saint-Florent 20217, enregistré au SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT de Bastia le 27/12/2023, dossier 2023 00025982 référence 2B04P31 2023 A01465, Monsieur Loukmane KHALDI, dont le siège social est situé au 155, avenue Saint Alexandre SAULI, 20270 ALERIA, identifié sous le numéro SIREN 789509221.

A vendu à :

La Société SAFA MARCHE, société unipersonnelle à responsabilité limitée, au capital de 1000 €, en cours d'immatriculation au greffe du tribunal de commerce de Bastia, dont le siège social est «155, avenue Saint Alexandre SAULI, 20270 ALERIA» prise en la personne de son Gérant Monsieur Loukmane.

Un fonds de commerce d'alimentation générale situé 155, avenue Saint Alexandre SAULI, 20270 ALERIA. L'entrée en jouissance a été fixée au 14 décembre 2023.

La présente vente est poursuivie et acceptée moyennant le prix de 140.000 euros (cent quarante mille euros),

- Aux éléments incorporels pour la somme de : 130.000 euros,

- Aux éléments corporels, pour la somme de : 10.000 euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues, dans les dix jours en date de la dernière publication, à l'adresse du fonds vendu pour la validité et pour la correspondance.

Pour avis et Bodacc,



04 95 32 04 40

N° 35



Olivier PELLEGRI

Avocat

Port de Plaisance de Toga

20200 Bastia

Tel 04 95 32 05 85

Mail : pellegr.olivier@orange.fr

BATI-MAT 2B

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 45.734 euros

Porté à 34.300,50 euros

Siège social : Figaretto

20230 San-Nicolao

R.C.S : Bastia 403 031 818

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 06/12/2023 a décidé de réduire le capital social de 11.433,50 euros pour le ramener de 45.734 euros à 34.300,50 euros par voie de rachat et d'annulation de 125 actions.

Le président, par délibération en date du 12/01/2024, a constaté que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date.

Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

* Ancienne mention :

Le capital social est fixé à quarante-cinq mille sept cent trente-quatre euros (45.734 euros).

* Nouvelle mention :

"Le capital social est fixé à Trente Quatre Mille Trois Cents euros Cinquante (34.300,50 euros).

Il est divisé en 375 actions de 91,468 euros chacune, de même catégorie."

Pour avis,
Le Président.

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Nathalie FE-GHALI, notaire à GUERANDE, 21 bd du Général de Gaulle, CRPCEN 44189, le 28 novembre 2023, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre : M. René Noël FERRUS, retraité, et Mme Françoise Germaine Juliette CARUELLE, retraitée, demeurant à AJACCIO [20090] 13, avenue du Maréchal Lyautey. Monsieur est né à AJACCIO [20000] le 23 mars 1948, Madame est née à PARIS [75016] le 18 décembre 1950.

Mariés à la mairie de MONTFERMEIL [93370] le 9 février 1974 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

N° 37

RESILIATION LOCATION GERANCE

Le contrat de location gérance qui avait été consenti par acte SSP en date à Lavasina (Brando) du 15/01/2024 par Mme MURACCIOLE Marie-Louise épouse SEDDAS demeurant à Pietranera 20200, 34, Chemin du Centre.

À M. SEDDAS Cyril Raymond Michel demeurant à Bastia, Chemin du Vallu Nebbiu, n° 446, Lavasina, 20222 Brando, d'un fonds de commerce de vente de vins et spiritueux, produits corsés à l'enseigne CAVE SEDDAS sis et exploité à Bastia, 3, avenue Emile Sari, à compter du 01/01/2002 a pris fin par résiliation amiable le 15/01/2024.

Pour avis,

N° 38

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce n°07, parue dans "l'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 12/01/2024 - N°7012, concernant l'avis de constitution de la Société LE PATIO.

* Il fallait lire :

Siège social : Route de Pinarello - Lieu-Dit Magialla - 20144 Zonza.

* Et non :

Siège social : Route de Sainte Lucie - Pinarello - 20144 Zonza, comme cité par erreur.

Le reste sans changement.

N° 39

F.M. FOOT

SARL en liquidation

Au capital de 6000 euros

Siège de liquidation : Lieu-dit Lergie

RN 200 - 20250 Corte

807 628 441 RCS Bastia

L'Assemblée Générale réunie le 31/12/2021 au siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Armandio DA SILVA, demeurant Sola Di Perru, 20250 Corte, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

RECTIFICATIF CONCERNANT L'ANNONCE

PARUE LE Vendredi 22 Décembre 2023 ET Vendredi 29 Décembre 2023

ICN N° : 7009-7010

Concernant la Société G3 PARTICIPATION

Parution double Numéro.

IL FALAIT LIRE :

Par décision de l'AGM du 21/12/2023, il a été décidé de :

- Transférer le siège et établissement principal à : hameau de Fozzi - 20170 SAN GAVINO DI CARBINI.

- De nommer en qualité de co-gérant : Monsieur Jean-Luc GRIMALDI, née le 22 juin 1973 à Ajaccio [20000], demeurant Lotissement Les Hauts de Caldaga - Route de Palombaggia - Porto-Vecchio [20137].

- De modifier l'article 18 des statuts : «ARTICLE 18 - GERANCE - I - NOMINATION», selon ce qui suit :

« La société est gérée par un ou plusieurs gérants associés ou non, personnes physiques ou personnes morales, désignés pour une durée déterminée ou non, par décision collective des associés. Toutefois, les ou les premiers gérants sont nommés par les statuts. »

Pour avis au RCS d'Ajaccio.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE



SUR PLACE **OU PAR TELEPHONE**

N° 41

BATI-TECHNIC

SARL Unipersonnelle

Au capital de 10000 €

Siège social : Immeuble Matteï

Les 4 Chemins, 20137 Porto-Vecchio

790 861 017 RCS d'Ajaccio

Par AGE du 20/10/2023, après avoir constaté que l'actif net est devenu inférieur à la moitié du capital social, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du code de commerce.

Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 42

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Information préalable

[Art. 1397 al 3 c.civ.]

Monsieur Dominique Antoine LANFRANCHI, Retraité, et Madame Jeannine USCIATI, Retraitée, demeurant ensemble à BASTELICACCIA [20129], Lieu-dit "Bottaccina", Embranchement de l'Eglise ;

Se proposent de modifier leur régime matrimonial pour adopter le régime de la SEPARATION DE BIENS établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil, suivant acte du 16/01/2024 reçu par Me Antoine SANTUCCI, Notaire.

Pour toute opposition élection de domicile est faite à :

« SAS Alain SPADONI & Associés, Notaires - 3, avenue Eugène Macchini - AJACCIO [20000].

Pour avis.

COSTANTINI OTTAVY

Société Civile Immobilière

Au capital de 152,45 euros

Siège social :

21, Boulevard Dominique Paoli

20000 Ajaccio

444 994 164 RCS Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er octobre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 1er octobre 2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Nicole OTTAVY, demeurant 37 cours Napoléon, 20000 AJACCIO, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 21, Boulevard Dominique Paoli, 20000 AJACCIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 44

COSTANTINI OTTAVY

Société Civile Immobilière

Au capital de 152,45 euros

Siège social :

21, Boulevard Dominique Paoli

20000 Ajaccio

444 994 164 RCS Ajaccio

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale, réunie le 31 Décembre 2023 au siège social et de liquidation, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Nicole OTTAVY, demeurant 37, cours Napoléon, 20000 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 45

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce N°11, parue dans "l'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 15/12/2023, n°7008.

Concernant l'avis de constitution de la SAS BELLA CASA.

Il fallait lire : Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 15 Décembre 2023.

Et non : En date du 11 décembre 2023, comme cité par erreur.

Le reste sans changement.



MATTEI-NOURRY CERVETTI

Notaires Associés - A.A.R.P.I

Bureau d'Ajaccio

8, rue Michel Bozzi - 20000 Ajaccio

T : 04 95 23 01 31 / 04 95 23 33 41

mnc.avocats@orange.fr

Madame Maria RODRIGUEZ ALVAREZ, née le 29 mars 1959 à ACEVEDA DE EL BOLLO, Province d'ORENSE (ESPAGNE), de nationalité française, demeurant C/O société BOQUET & FILS - lieu-dit Baléone, 20167 SARROLA-CARCOPINO. Ayant pour Avocat, Maître NOURRY, membre de l'AARPI MATTEI - NOURRY - CERVETTI - Avocats Associés, Avocat au Barreau d'AJACCIO, sis 8, rue Michel Bozzi - 20000 AJACCIO, Tél. : 04 95 23 01 31, Télécopie : 04 95 23 33 41.

A déposé auprès du Tribunal judiciaire d'AJACCIO une requête à fin de déclaration d'absence de :

Monsieur Patrice, Clément, André BOQUET, né le 06 mars 1948 à LES LILAS [93], de nationalité française, qui a cessé de paraître à son dernier domicile qui était 21 de BALEONE - 20167 SARROLA-CARCOPINO, depuis le 31 juillet 2012.

Pour information,

N° 47

F.M. FOOT

SARL au capital de 6000 euros

Siège de liquidation : Lieu-dit Lergie

RN 200 - 20250 Corte

807 628 441 RCS Bastia

L'AGE réunie le 31/12/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Armandio DA SILVA, demeurant Sola Di Perru, 20250 Corte pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu dit Lergie, RN 200, 20250 CORTE.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 48

PANCRAZI IMMOBILIER

S.A.S au capital de 10.000 Euros

Siège social : Baléone

Lotissement Pernicaggio

20167 Sarrola-Carcopino

899 551 436 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30/10/2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, Le Président.

BASTIA

UN COMMERCE DE PROXIMITÉ EN PLEINE MUTATION



Photos Christophe Giudicelli

Soldes, Black Friday, commerce en ligne, attractivité des centres ville, géants du commerce chinois qui déferle sur le monde, réglementation européenne. Alexis Vautrin, président de l'association des commerçants du centre-ville de Bastia, analyse sa profession en ce début d'année 2024, tout en regardant vers l'avenir.

Interview de Christophe Giudicelli

Quel regard portez-vous sur la période des soldes de janvier 2024 ?

Le constat, tout le monde le voit. On ne ressent plus l'engouement d'avant. Dès le 26 décembre, on est invités aux ventes et soldes privées qui atteignent les moins 60 %. Dans les franchises, on n'attend pas non plus le début des soldes pour avoir des promotions. Du coup, arrivés à la date de début des soldes, il n'y a plus personne au rendez-vous. Ce sont les franchises qui mènent la danse. Après les fêtes, il reste une grande partie des invendus dans les dépôts et l'objectif c'est de les vider. Ils soldent tout ce qui n'a pas plu aux clients. Les franchisés s'alignent sur ce que leur dit la marque parce qu'ils n'ont pas le choix. C'est à moins 50 %, mais ça ne plaît pas aux clients. La marque avec laquelle je travaille me propose, en tant qu'indépendant, des collections à moins 70 % pour les soldes. Là aussi, il s'agit d'invendus, il n'y a pas de belles pièces. Il s'agit de pièces qui n'ont pas fonctionné. Ce ne sont pas des collections où l'on fait des affaires. Que ce soit pour le commerçant ou pour le client.

Black Friday, ventes privées, soldes, promotions un peu toute l'année. Il y a tout de même des avantages pour les commerces, sinon ça aurait disparu ?

L'avantage c'est que ça fait venir les clients en magasin et ça maintient un lien avec la clientèle. L'inconvénient, c'est que cela attire des clients «cannibales» qui viennent uniquement pour faire des affaires.

Au vu du contexte économique et du faible pouvoir d'achat d'une partie de la population, on ne peut pas leur en vouloir...

Non ! Par exemple, je ne pratique pas le Black Friday. En tant qu'indépendant, j'ai un peu plus de liberté que mes collègues franchisés, donc je peux faire des remises à mes clients directement à la caisse et même en dehors des périodes de soldes ou d'événements promotionnels.

Les boutiques physiques restent des commerces de proximité qui doivent faire face à la concurrence du commerce en ligne. Dont, comble de l'ironie, celui de ses propres marques...

Certaines marques proposent des soldes et des promotions

sur les sites internet avant les boutiques physiques. Nous sommes décrédibilisés parce que les clients ont l'impression qu'on les arnaque. Les commerçants du centre-ville doivent également faire avec cette concurrence.

Justement, évoquons la situation du commerce de proximité et du centre-ville. Quel est l'état d'esprit des commerçants ?

Certains commerçants qui ont 50-55 ans vous disent : «J'ai fait ça toute ma vie, mais si c'était à refaire peut-être que je n'aurais pas ouvert un magasin». Avec la conjoncture actuelle, ce n'est pas toujours simple ; c'est dommage car il s'agit d'un beau métier.

Pourtant, le luxe marche très bien, les petits prix aussi. Il y a ce flottement qui touche le milieu de gamme. Les faillites et les disparitions de marques sur le marché depuis des années font la une des journaux toutes les semaines...

C'est général, cette crise touche ce qui est un peu plus cher que la moyenne. On le voit dans l'alimentaire avec le bio. Certains produits sont devenus trop chers, et avec le contexte inflationniste, les clients ont revu leurs priorités. Sur le positionnement, dans le prêt-à-porter de milieu de gamme, par exemple, on se dit qu'avec 30 ou 40 euros de plus, on peut s'offrir une marque connue et les clients préfèrent économiser un mois de plus pour s'offrir une pièce de qualité supérieure. Pour le commerçant, l'objectif est de trouver le juste positionnement et avoir une gamme de prix attractive. Le commerce doit s'adapter à la demande.

Depuis deux ans, il faut également faire avec la concurrence des géants chinois du commerce en ligne et leurs prix très bas.

C'est un problème et face à eux le commerce de proximité est isolé. Le commerçant a besoin de la ville pour pouvoir continuer à essayer d'attirer des gens. Le premier levier, c'est l'animation, toute l'année évidemment, mais particulièrement dans les périodes creuses entre janvier et mai. Ce n'est pas simple, ça a un coût également, mais nous pouvons trouver des solutions peu onéreuses comme la mise en place de spectacles, du street art, des expositions photographiques

«Nous avons aussi une grande inquiétude par rapport à une directive européenne qui souhaite porter les délais de paiement des fournisseurs à 30 jours maximum contre 45 jours aujourd'hui. Nous ne comprenons pas pourquoi ils font cela, mis à part pour nous causer encore plus de difficultés.»

«Nous devons être soutenus par les pouvoirs publics. Le commerce est à la base des échanges dans nos sociétés. S'il n'y a plus les commerces, il n'y a plus de ville.»



dans les rues ou encore sur la place Saint-Nicolas. Il faut créer une atmosphère. On aime tout ce qui est convivial, où l'on peut boire un café avec des amis, et même si la population a moins d'argent, un plus grand nombre de clients peut compenser un panier moyen plus faible. En tout cas, c'est un des axes de travail de l'association. Nous avons aussi embauché un jeune commercial et une community manager pour la communication. On essaie petit à petit mais il s'agit de projets sur le long terme.

Attractivité, problèmes de stationnement, la liste de doléances est connue. Mais quels sont les atouts dont dispose aujourd'hui le commerce de proximité ?

On a le contact physique, le conseil également, le côté chaleureux, ce que ne propose pas vraiment un site en ligne sur lequel l'interaction est quasi nulle. Même si nous avons aussi nos lacunes dans ce domaine. Comme de nombreux secteurs, nous sommes face à une crise du recrutement en ce qui concerne du personnel qualifié. La conjoncture fait que nous ne pouvons pas augmenter les salaires et attirer ce type de profil.

Sur Internet, une multitude de petits services se rajoutent depuis quelques années: paiement en plusieurs fois, retours facilités...

Seuls certains commerces peuvent se permettre de proposer le paiement en plusieurs fois. Nous avons les commandes à payer en fin de mois, les loyers, les crédits, les charges. C'est compliqué pour les commerces qui ne disposent pas d'une importante trésorerie. Nous avons aussi une grande inquiétude par rapport à une directive européenne qui souhaite porter les délais de paiement des fournisseurs à 30 jours maximum contre 45 jours aujourd'hui. Nous ne comprenons pas pourquoi ils font cela, mis à part pour nous causer encore plus de difficultés.

On parle beaucoup du numérique dans tous les domaines. Mais ce sont surtout les grandes multinationales qui ont les moyens d'aller pleinement sur ce terrain. Les pouvoirs publics prennent-ils assez en compte les difficultés qu'ont les petits commerces à prendre le virage de l'Internet ?

Tout ça a un coût, que ce soit en termes budgétaires ou de ressources humaines. Il faut payer les logiciels. Si on s'y re-

trouvait, tout le monde signerait. En fait, on navigue à vue. Nous ne savons pas s'il y aura un retour sur investissement. C'est un pari qui peut marcher pour certains mais pas pour d'autres.

Comment abordez-vous l'année 2024 ?

On essaye tout le temps de se mettre à jour, de suivre ce qui se passe, suivre les contraintes pour pouvoir réajuster. Après, le commerce change et il faut s'aligner sur ça. Donc petit à petit, il faudra essayer de proposer plus de choses aux clients pour qu'ils continuent à venir en magasin et essayer de changer de modèle.

Les outils disponibles sont les mêmes que pour les géants du commerce en ligne. Est-ce que ce n'est un peu David contre Goliath ?

C'est pour cela que nous devons être soutenus par les pouvoirs publics. Le commerce est à la base des échanges dans nos sociétés. S'il n'y a plus les commerces, il n'y a plus de ville. Il faut aider les commerçants, qu'ils soient gros ou petits, pour pouvoir essayer de lutter contre les géants de l'Internet, c'est un objectif.

Cette année encore, vous organisez le Salon des affaires sur la place Saint Nicolas de Bastia, du 7 au 11 février. Ce type d'événement vous semble-t-il avoir trouvé son public et son rythme de croisière ?

C'est un modèle qui fonctionne; 90 commerçants seront sous un chapiteau de 1800 m² sur la place Saint Nicolas. C'est plus que l'an passé. On aura tout type de commerçant, des opticiens, du prêt-à-porter, de la couture. Cela permet de regrouper l'ensemble des commerçants au même endroit avec des clients qui viennent de toute la Corse. C'est une très belle animation qui va attirer du monde dans les rues de Bastia durant le mois de février.

La Ville de Bastia s'est dotée d'un observatoire du commerce, afin d'analyser et initier des pistes de travail. Votre avis sur ce type d'outil ?

Ce qui est bien, c'est que la ville va disposer de chiffres sur le commerce, d'un état des lieux. La bonne suite à cette initiative serait de pouvoir discuter sur les actions et solutions que nous pourrions mener en commun. On veut y croire. ■

POLITIQUE

2024 sera l'année de l'autonomie, selon Femu a Corsica



Photo JE

«**C'est une année charnière, nous n'avons pas le droit d'échouer.**» Tel était l'état d'esprit qui régnait ce 14 janvier 2024 dans l'amphithéâtre Landry de l'Université de Corse où près de 400 cadres et militants de Femu a Corsica étaient réunis en Consulta. L'assemblée générale des autonomistes, au pouvoir en Corse depuis 2015, avait un but bien précis. Tracer la feuille de route pour l'année 2024 avec, en bout de course, l'approbation par le Parlement de l'évolution institutionnelle de la Corse. Ce qui serait pour Femu a Corsica l'aboutissement d'un combat politique qui a débuté il y a plus de 60 ans mais aussi l'accomplissement de près d'une décennie à la tête du Conseil exécutif de Corse pour Gilles Simeoni. Un objectif politique que Femu a Corsica a rappelé à l'occasion d'un hommage rendu à Max Simeoni, décédé en septembre dernier, présenté comme «*un pionnier, un visionnaire et un méthodique*» et surtout comme «*l'un des pères fondateurs*» de la revendication autonomiste moderne par Marie-Antoinette Maupertuis, actuelle présidente de l'Assemblée de Corse qui fut également son attachée parlementaire lorsque celui-ci fut député européen entre la toute fin des années 1980 et le milieu des années 1990.

Mais le rappel des fondamentaux, autonomistes, européens et écologistes, du parti ne suffisent pas pour obtenir gain de cause. Le dialogue avec l'Etat est primordial. Si la présence dans les rangs de Femu a Corsica de deux députés et d'un sénateur ouvre plus facilement les portes des ministères, il faut tout d'abord passer par un véritable compromis politique avec la droite insulaire. Et quoique le rapport *Autonomia* ait été voté à une large majorité en juillet 2023, la copie doit être revue à la demande du Président de la République. «*L'autonomie à la Corse, dans la République*», à laquelle Emmanuel Macron n'a pas fermé la porte, fait l'objet depuis six mois d'une recherche de compromis entre la majorité nationaliste et les élus de droite. À quelques semaines de la date butoir, ces discussions seraient en bonne voie selon ce qui se disait à l'assemblée générale de Femu a Corsica. La suite des événements se jouera dans les hémicycles parisiens avec les débats entre parlementaires et une possible inscription de la Corse dans la Constitution d'ici la fin de l'année. Si le calendrier politique insulaire semble sur les rails, l'objectif est d'éviter que le calendrier national, contexte international et Jeux olympiques obligent, diverge trop de la feuille de route qui devrait conduire la Corse à un «*moment historique*» pour employer un élément de langage cher à Femu a Corsica.

Pourtant l'autonomie de la Corse, son contenu, ce qu'elle va permettre ou pas, il va falloir l'expliquer. Lever les doutes, dissiper les craintes. À Corte, François Martinetti, secrétaire national de Femu a Corsica, et Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif, ont prêché devant un public convaincu et acquis à la cause. Ce n'est pas forcément le cas dans les rues de l'île. Certes, Femu a Corsica exhibe fièrement les plus de 70 % d'électeurs qui, par leur vote aux dernières élections territoriales, ont validé le principe d'une demande d'autonomie de la Corse. Mais, il ne faut pas oublier que le référendum est un autre type de consultation, dans laquelle la psychologie du votant jouera un rôle plus important dans l'isolier. Une donnée que Femu a Corsica a intégrée dans sa feuille de route 2024 : renforcement de la communication sur les réseaux sociaux et rencontres avec la population seront au programme pour convaincre les Corses de l'intérêt d'adhérer à une démarche qui va les engager pour les prochaines décennies. ■ JE

MARE NOSTRUM

La Corse, invitée d'honneur d'Escale à Sète

Èvènement consacré aux traditions maritimes, Escale à Sète est, depuis sa première édition en 2010, une fête biennale qui accueille les «gens de mer» (qu'ils soient pêcheurs, marins, sauveteurs, sportifs...) durant la semaine pascale. Son organisation est assurée depuis son origine par une association réunissant 400 bénévoles. Devenu le premier évènement dédié au patrimoine maritime sur toute la Méditerranée, ce rendez-vous international attire en moyenne plus de 300 000 visiteurs. Ses maîtres-mots sont sauvegarde, transmission, solidarité et protection de l'environnement. La prochaine édition se déroulera du 26 mars au 1^{er} avril 2024. La Corse en sera l'invitée d'honneur. La Collectivité de Corse y installera un «village corse» mettant en avant architecture maritime, pêche traditionnelle, traditions culinaires, arts populaires et patrimoine musical liés à la mer, avec le concours du Musée de la Corse, qui met ses publications et ses fonds à disposition; du musée d'archéologie de Sartène, pour l'archéologie sous-marine; de la Ville de Bastia qui propose une conférence sur les pirates et corsaires en Méditerranée du XVII^e au XIX^e siècle. Des représentants de la prud'homie des pêcheurs d'Ajaccio-Propriano-Cargèse viendront échanger autour de la pêche artisanale insulaire et témoigner de leur engagement au sein d'une filière souvent menacée. Ce sera aussi l'occasion de rendre hommage aux charpentiers de marine de Corse, avec la présentation des felouques *Santa Libertà* et *A Scopa* réalisées par le chantier ajaccien Nobili ou la projection d'un documentaire consacré à la *Sainte Elisabeth*, barque à voile latine construite en 1911 à Bastia et classée au titre des Monuments historiques depuis 2002. ■ AN



MUSIQUE

A tribbiera

Entouré d'Arnaud Castelli (chant, guitares, synthétiseurs), Fabien Pardiès (basse), Xavier Pietri (batterie) et Laurence Babiaud (violin alto) le chanteur, guitariste et joueur de cetera Carmin Belgodère célèbre la fusion de la musique traditionnelle corse et du rock. Le titre du spectacle renvoie à ce chant de travail qu'est la tribbiera, entonné jadis lorsque les hommes battaient le blé selon une technique particulière: les épis étaient déposés au sol dans un enclos (l'aghja) puis foulés par des bœufs lestés de lourdes pierres, les bêtes passaient et repassaient sur le blé, selon un mouvement circulaire. C'est la dimension mystique de la tribbiera qui a inspiré Carmin Belgodère: une scansion musicale rythme un geste, telle une pulsation cardiaque; grâce à ce son, l'homme et l'animal sont connectés, ne font qu'un. La mise en scène, guidée par les états de l'âme [joie, mélancolie ou espoir] et de la nature, est à la fois empreinte de scénographie théâtrale et d'une nostalgie assumée pour les concerts de rock des années 70.

Le 19 janvier 2024, 20 h 30. Centre culturel Alb'Oru, Bastia.  04 95 47 47 00 & agenda.bastia.corsica



DANSE

Dans la solitude des champs de coton

Pour *Dans la solitude des champs de coton*, écrit en 1985, Bernard-Marie Koltès mettait en scène deux oiseaux de nuit dans un lieu isolé: un dealer et un client dans une situation de deal. Le premier sait ce que le second désire - jusqu'à la dépendance- et mesure l'avantage que lui donne le fait de pouvoir le lui procurer. Pour autant, il est dépendant du désir du client... Une affaire d'offre et de demande, de transaction, applicable à de nombreuses interactions entre deux individus, source de probable confrontation. Mais à la différence du théâtre classique où, bien souvent, on expose le conflit et déroule le fil jusqu'à son issue, Koltès avait choisi de montrer ce qui se passe avant que le conflit n'éclate. Régulièrement repris et porté à la scène depuis 1987, le texte a également inspiré une pièce chorégraphique, créée en 2020, à Marie-Claude Pietragalla et Julien Derouault, co-fondateurs du Théâtre du corps. «*La danse, expliquent-ils, exprime ici l'inconscient poétique des personnages qui permet de remplir le temps tout comme «l'échange des mots» ne sert «qu'à gagner du temps avant l'échange des coups». C'est une parade où chacun se jauge, se frôle, se provoque. [...] La danse comme les mots cherche à impressionner, à tester l'adversaire, à se chercher plutôt que se mordre, mais elle est surtout une ritualisation de la rencontre avec la mort.*»

Le 23 janvier 2024, 18h30. Spaziu universitariu Natale Luciani, Corte.  04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica

Le 26 janvier 2024, 20 h 30. L'Animu, Porto-Vecchio.  04 95 70 99 95 & www.portivechju.corsica/evenement/baddu-dans-la-solitude-des-champs-de-coton/

Le 27 janvier 2024, Centre culturel Alb'Oru, Bastia.  04 95 47 47 00 & agenda.bastia.corsica



DOCUMENTAIRE

Lune, le huitième continent

Depuis Gagarine et Armstrong, on a pris conscience que la géopolitique dépassait la seule planète Terre et que les premiers pas de l'homme sur la Lune n'étaient sans doute qu'un début. Désormais, la «conquête» de l'espace ne voit plus s'opposer seulement deux blocs; la Chine, l'Inde ou le Brésil sont également sur les rangs. Tout comme le sont des start-up et d'ambitieux milliardaires décidés à développer et promouvoir l'idée d'une économie de la Lune. Ainsi, tel un huitième continent, ce satellite de la Terre dont plus aucun humain n'a foulé la surface depuis 1972 est au centre d'une compétition entre différentes puissances, politiques et/ou économiques, qui y voient notamment une étape privilégiée des futures expéditions vers Mars. Ce documentaire de Véronique Préault expose cette nouvelle course à l'espace et ses enjeux, parfois bien loin des rêves d'exploration spatiale. La projection est suivie d'un débat en visioconférence avec Isabelle Sourbès-Verger, géographe et directrice de recherche au CNRS dont les travaux portent sur les modalités d'occupation de l'espace circumterrestre et l'analyse comparée des politiques spatiales nationales. Entrée libre, sur réservation.

Le 20 janvier 2024, 15h. Casa di e scenze, Bastia.  04 95 55 96 71 & casadiescenze.bastia.corsica



THÉÂTRE

Tatiana

Le 25 septembre 1995, à Perpignan, Tatiana Andujar, 17 ans, disparaissait peu après être descendue du train en provenance de Toulouse. Elle fut la première des quatre jeunes filles disparues dans la gare de Perpignan ou ses alentours et la seule dont la disparition n'a jamais été élucidée. Son frère Julien avait 11 ans à l'époque. En 2022, devenu danseur, performeur, et comédien, il a créé cette pièce dont elle est l'héroïne, «*une héroïne qui n'arrivera jamais*», mais que lui comme leur mère refusent de laisser tomber dans l'oubli. Auteur et interprète de cette fiction autobiographique, il incarne tous les personnages qui continuent de chercher Tatiana: le gendarme, la journaliste, la voyante, l'avocat, la meilleure amie, le papa, la maman... Et bien sûr lui-même, à des âges différents: il change de voix, de visage, de corps, met en scène sa métamorphose, du pré-adolescent de 11 ans à l'interprète de 38 ans. Une composition polyphonique, souvent empreinte d'humour, pour entretenir le souvenir de celle que les siens refusent de voir réduite à «*un dossier prenant la poussière*».

Le 25 janvier 2024, 20h 30. Fabrique de théâtre, Bastia.  04 95 39 01 65 & www.theatrealibi.fr



CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCARD

LA COM ET LA POL, COUSINES GERMAINES

FRMTV6+

PUBLICITÉ

EN DIRECT DE L'ÉLYSÉE

Quand Emmanuel Macron nomme Gabriel Attal au poste de Premier ministre, fait-il de la communication ou de la politique? De la com ou de la pol? Les deux, mon général, serait-on tenté de répondre sans faire offense au fondateur de la v^e République, qui s'y connaissait en « coups » politiques.

Il fait de la com car on va surtout parler, pendant quelques jours, de l'âge du nouveau capitaine de l'hôtel de Matignon: 34 ans, quelle affaire! Voilà Gabriel Attal qui donne un coup de vieux à Gérald Darmanin (41 ans), Bruno Le Maire (54 ans) et Edouard Philippe (53 ans) sans parler de François Bayrou (72 ans), qui se voyait déjà en Joe Biden français et qui digère mal les couleuvres que le président lui fait avaler à chaque repas. Seul s'en sort Jordan Bardella, intronisé hypothétique Premier ministre si Marine Le Pen devenait Présidente de la République: il n'a que 28 ans.

La jeunesse, par définition, ça ne dure pas. Demandez à Laurent Fabius, le précédent « plus jeune Premier ministre » nommé en 1984 par François Mitterrand, à 37 ans: il en a aujourd'hui 77 et, s'il termine à la présidence du Conseil constitutionnel une belle carrière, il n'a pas été l'héritier élyséen qu'il rêvait d'être.

Pour les caractéristiques politiques de Gabriel Attal, il faudra attendre. Qu'il ait du talent, nul n'en doute. Qu'il soit très politique, on l'a remarqué. Qu'il vienne de la gauche et parle comme la droite (l'autorité, l'ordre...), on le sait. Mais quels sont vraiment ses convictions, ses idées, ses projets, son programme? Rendez-vous au discours de politique générale, à l'Assemblée nationale, pour mieux le déchiffrer.

Quand Emmanuel Macron choisit de Rachida Dati pour le ministère de la Culture, fait-il là encore de la com ou de la pol? De la com, évidemment! Cette seule arrivée efface le fait que le nouveau gouvernement ressemble comme un frère à celui d'Elisabeth Borne. Rachida Dati, qui n'arrive jamais quelque part dans la discrétion, a de l'énergie, de la volonté, de l'ambition. Son inexpérience du monde de la culture n'est pas un handicap: elle apprend vite et sait comment l'État fonctionne. Côté boulettes et paroles prononcées trop vite, elle a même été effacée par sa collègue de l'Éducation, des Sports et des JO, Amélie Oudéa-Castera...

Mais cette nomination est aussi politique: elle prive la droite de sa personnalité la plus populaire. Rachida Dati est surtout appréciée dans les milieux les plus modestes, où elle est une star; elle lance aussi la campagne municipale de Paris en créant l'embarras dans le camp d'Anne Hidalgo. Un joli coup politique, donc, en direction des fameuses « classes moyennes » et populaires. Mais la mise en examen de la ministre pour « corruption passive » fait peser sur elle un singulier péril.

LE RETOUR DE BÂTON

Depuis toujours, les responsables politiques doivent en permanence faire cohabiter la com et la pol. Quand De Gaulle lance « *Je vous ai compris!* » à Alger le 4 juin 1958, il fait de la politique, évidemment, mais avec un sacré sens de la communication. Quand Valéry Giscard d'Estaing invite les éboueurs au petit-déjeuner à l'Élysée ou va voir des détenus dans une prison en 1974, il fait en même temps de la pol et de la com, sans réaliser vraiment que celle-ci pourra se retourner contre lui car ses gestes heurtent son propre électeurat. Quand François Mitterrand, le 22 septembre 1984, prend à Verdun la main du chancelier allemand Helmut Kohl, sans qu'on sache si le geste avait ou non été prémédité, il offre une belle image de com et un sacré message politique. Quand Nicolas Sarkozy promet en 2005 de passer « *le kärcher* » dans les quartiers gangrenés par la délinquance, il fait en même temps de la com et de la pol.

Le piège de la communication, c'est de n'être pas doublée d'un message politique: le jeune Premier ministre Fabius allant acheter des croissants place du Panthéon, en charentaises et pour Paris Match, ce n'était que de la com. Edouard Balladur, en difficulté dans sa campagne présidentielle de 1995, montant sur une table pour saluer ses militants, c'était la pire com qui se puisse imaginer, car elle ne lui ressemblait pas.

Quand Gabriel Attal multiplie les déplacements sur le terrain pour saturer les programmes des chaînes d'info, quitte à promettre pour la santé des milliards d'euros déjà votés par le Parlement, il ne fait que de la com. Gare au retour de bâton: après la com, il faut des actes et des résultats. Même quand la communication est brillante, c'est la politique qui a le dernier mot. ■

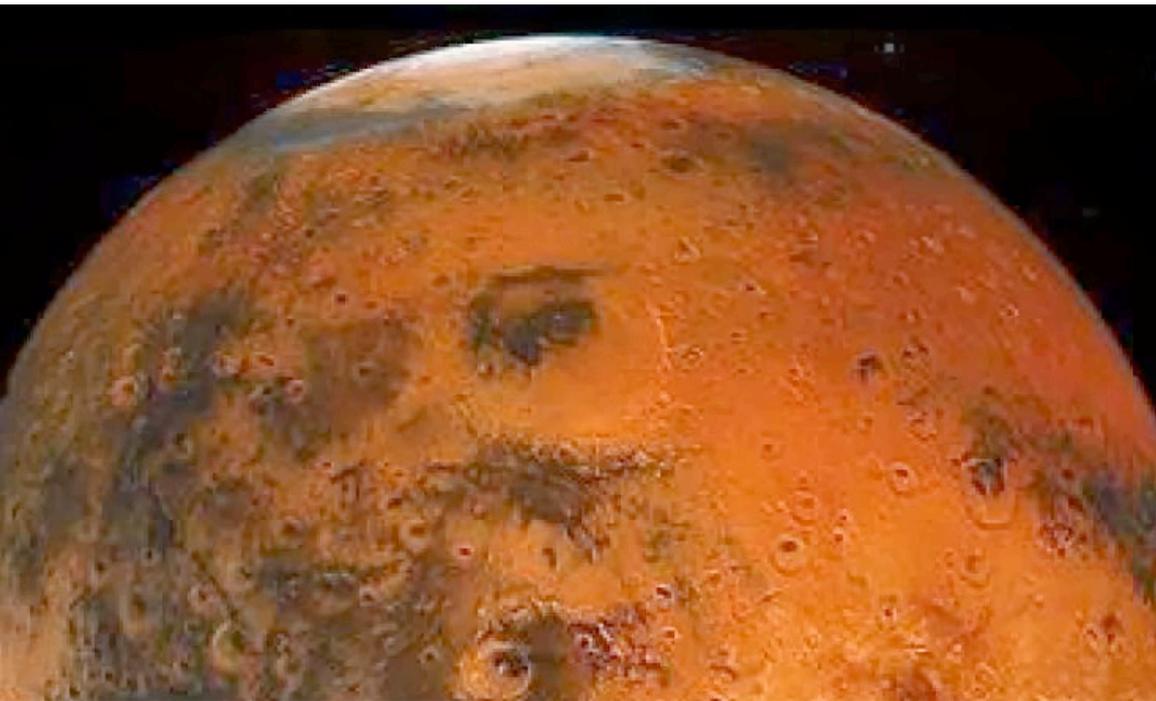


Photo DR

VU, LU ET VÉCU...

Biden ou Trump

Tous les quatre ans, on aime se replonger dans les institutions américaines, dans le vocabulaire et la géographie: primaires, caucus, New Hampshire, Arkansas, Massachusetts, Virginie, Colorado, Texas, *Super Tuesday* rythment les premiers mois de l'année, en attendant les conventions estivales et, le mardi 5 novembre, l'élection du président des États-Unis.

On s'y est longtemps intéressé comme à une passionnante série télévisée. On avait appris à la fac de droit qu'il y avait moins de différences entre les démocrates et les républicains américains qu'entre la droite et la gauche françaises. Les programmes comptaient donc moins que les personnes. Mais tout a changé: les deux partis n'ont plus grand-chose en commun, il y a eu en 2020 une tentative de coup d'état au Capitole et la démocratie américaine est menacée, comme le martèle l'actuel président, Joe Biden. Enfin, un prétendant en même temps qu'ancien président, Donald Trump, qui vient de triompher dans la primaire républicaine de l'Iowa, est menacé d'inéligibilité. Le feuilleton continue, mais il n'a plus rien de folklorique.

Oui, Mozart était blanc

L'anthropologue Jean-Loup Amselle accuse Radio Classique de diffuser «une idéologie profondément conservatrice», car, poursuit-il dans une charge reprise par France Culture, «le socle de sa programmation est constitué par un bloc musical «blanc» et conservateur». Quelle surprise! Mozart, Beethoven, Wagner, Bach et Verdi étaient des hommes blancs. Pour Jean-Loup Amselle, Radio Classique, qui a plus d'un million de fidèles auditeurs chaque jour (soit plus que France Musique) serait en outre «le domaine par excellence du français châtié et bien prononcé». C'est vrai qu'on y entend moins de fautes de français qu'au gouvernement ou sur une chaîne d'info.

L'anthropologue croit enfin deviner, dans la musique classique, les idées de l'extrême droite propagées selon lui «sous couvert de la diffusion d'œuvres musicales en apparence neutres». On se demande ce qu'en pense la nouvelle ministre de la Culture...

L'Europe, ils s'en moquent

Avant d'être nommé ministre des Affaires étrangères, Stéphane Séjourné, 38 ans, était à la fois secrétaire général du

parti présidentiel, Renaissance, et président du groupe Renew au Parlement européen, où il est élu depuis 2017. Il était même, à ce titre, l'un des rares Français à occuper une fonction importante dans les institutions européennes. Il y a plusieurs mois que Stéphane Séjourné avait fait savoir au Président de la République son souhait de changer de fonction. C'est évidemment son droit. On peut quand même s'étonner qu'à six mois d'élections européennes très importantes, avec pour la majorité la menace d'une large victoire de Jordan Bardella et du Rassemblement national, un parlementaire européen abandonne le combat en rase campagne. On serait tenté de penser que l'Europe, ils s'en moquent. On n'aurait sûrement pas tort.

Fils et filles de...

Je ne connais pas personnellement Alain Delon, ni aucun de ses trois enfants. Je n'ai aucun avis sur ce qui lui arrive, je n'ai pas vu son bulletin de santé, je ne visais pas son héritage et je me garderai bien de prendre parti dans une affaire à laquelle je ne connais rien. Je suis, comme tout amateur de cinéma, un peu triste de voir ainsi l'acteur du *Samourai*, de M. Klein et du Guépard à la merci de ses tristes héritiers qui se déchirent.

Pendant ce temps-là, Jade et Joy, filles adoptives de Johnny et Laetitia Hallyday, font un peu partout la «promo» de l'exposition consacrée à leur père: les dernières semaines de Papa, le dernier soir de Papa, les guitares de Papa... C'est triste, de devoir vivre par personne interposée. On leur souhaite à tous de réussir à exister par eux-mêmes.

La Lune puis Mars

La dernière fois que les Américains sont allés sur la Lune, c'était en décembre 1972 avec Apollo 17. Au total, six équipages de deux Américains avaient foulé le sol lunaire depuis le 21 juillet 1969. Depuis, plus rien. Un homme devrait à nouveau poser le pied sur la Lune en 2026. Il sera américain ou canadien, sous l'égide de la Nasa. Peut-être. Car les missions américaines viennent de subir deux revers: le robot qui devait se poser sur la Lune début janvier a échoué et la mission Artémis 2, qui devait emmener un équipage autour de la Lune en 2024, est reportée d'un an. Il s'agirait là des ultimes étapes avant de préparer un vol humain vers Mars. L'inimaginable se poursuit ■

POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association

Dons de sang, services de garde,
collectes, distributions humanitaires



Permanences,
fermetures et ouvertures
des services divers



Réunions,
colloques,
meetings



Assemblées générales,
conseils municipaux,
messes, cérémonies, travaux



Inscriptions,
recrutements,
concours



POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info

